

## COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Municipal du lundi 4 janvier 2010 à 20 h 30

Présents : Mr Mme Elisabeth LAMURE , Catherine REBAUD, Yves FIESCHI Sylvie PRIVAT, Sylvie DUTHEL, Louis DUFRESNE, Pauline LI, Isabelle PASQUIER, Laurence SAINT JEAN, Smahin YAHYAOU, Henri BONCOMPAIN, Valérie LONCHANBON, Pierre BAKALIAN, Guillaume DEBRUN, Frédérique BAVIERE, Joël FROMONT, Sylvie CRETIN, Claude CHOTARD, Chantal FILIPPELLI, Alain ALEMANY, Pierre SERVIGNAT, Michèle RAT, Renata ROSSETTI, Yann CHARLET, Ghislain de LONGEVIALLE.

Excusés avec pouvoir : Jean-Luc RAGINEL (pouvoir à G. de LONGEVIALLE), Alain APPERCEL (pouvoir à M. RAT), Alain GAY (pouvoir à C. CHOTARD) Marie-Françoise EYMIN (pouvoir à E. LAMURE).

### 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2009 .

Vote : accord à l'unanimité

### 2. DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT..

Monsieur FIESCHI rappelle que la circulaire 2009 - 89 de la Préfecture du Rhône se rapportant à l'objet précité doit être présentée aux membres du Conseil Municipal afin de procéder au dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture du Rhône au titre de la dotation globale d'équipement (DGE).

Les projets éligibles par l'Etat concernent le patrimoine bâti, les équipements scolaires, les équipements de loisirs et de sport, les travaux d'installation de vidéo surveillance, les travaux d'accessibilité, l'installation d'équipements photovoltaïques.

Concernant la commune de Gleizé, il est proposé de présenter le projet relatif à l'extension de la salle d'escrime comprenant la pose d'une dalle dans un local rangement.

Le projet d'extension de la salle d'escrime est évalué à 40 m<sup>2</sup> environ, cette extension sera nécessaire au stockage des différents matériels et à leur mise en sécurité.

De plus, la construction d'une dalle permettra d'optimiser le rangement des différents matériels.

Cette construction nécessitera la pose d'un monte charges, d'une rambarde de sécurité, et 2 fenêtres de toit.

Le budget prévisionnel lié à cette opération est évalué à 80 000 € hors-taxes.

La maîtrise d'œuvre concernant une mission complète sur ce projet est évaluée à un taux de 12,5 % soit 10 000 € hors-taxes.

Ce dossier nécessitera :

- La réalisation d'un dossier de permis de construire
- une étude géotechnique
- la participation d'un bureau d'études structures, fluides, contrôle et SPS, économiste.

L'échéancier prévisible se présente comme suit :

- Début 2010 : choix du maître d'œuvre, définition du projet, dépôt du permis construire.
- Février mars 2010. Lancement du marché, procédure adaptée
- avril 2010 : choix des entreprises
- Juin juillet 2010 : travaux

Discussion :

Madame CRETIN :

Le Conseil Municipal d'enfants a proposé la création d'aires de jeux, est-il possible de présenter ce type de dossiers dans le cadre de la DGE.

Madame LAMURE

Ces dossiers sont en effet éligibles, cependant le choix doit être porté prioritairement auprès des dossiers dont les montants de travaux sont les plus élevés, afin d'obtenir un maximum d'aide.

Monsieur Fieschi rappelle par ailleurs les difficultés du maintien des jeux d'enfants en bonnes conditions de sécurité.

Les membres présents sont invités à se prononcer sur ce projet, accepter les modalités de financement et à autoriser Madame le Maire à signer le dossier de demande de subvention dans le cadre de la dotation globale d'équipement.

Vote : accord à l'unanimité

### **3. AUTORISATION D'ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A HAUTEUR DE 25 % DU BUDGET.**

Afin de ne pas retarder l'engagement d'opérations d'investissement, Monsieur de LONGEVIALLE propose au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à engager des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget 2010 à hauteur de 25 % des crédits ouverts au budget 2009 hors remboursement du capital.

Ce calcul s'opère à partir des crédits ouverts (opérations d'investissement) hors remboursement du capital soit :

- montant des crédits ouverts budget 2009 : 1 522 287.31 €
- montant d'autorisation d'engagement investissement avant le vote du budget 2010 :
- 380 571 €.

Cette disposition est prévue par l'article L1612 - 1 du code général des Collectivités Territoriales.

Vote : accord à l'unanimité

#### **4. AVANCE SUR SUBVENTION ASSOCIATION AGORA**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de voter un acompte sur subvention au profit de l'association Agora, afin de lui permettre de disposer des liquidités nécessaires en début d'année en attente du vote de la subvention globale prévu fin mars 2010.

Pour mémoire,

- subvention 2009 : 120 000 €
- part contrat enfance jeunesse : 12 500 €
- part municipale : 5.70 € par jour et par enfant sur un maximum de 60 jours. (montant versé en 2009 : 20 891.60 €).

Il est proposé de verser un acompte sur subvention de 25 000 € identique à 2009.

Vote : Accord à l'unanimité.

#### **5. AVANCE SUR SUBVENTION C.C.A.S.**

Le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale a connu pendant plusieurs années consécutives un excédent de fonctionnement qui lui a permis de financer différentes actions.

L'excédent de fonctionnement est minoré depuis l'année 2008 et il convient de permettre au CCAS d'équilibrer sa trésorerie.

C'est pourquoi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de voter un acompte sur subvention au profit du CCAS d'un montant de 5 000 €, afin de lui permettre de disposer des liquidités nécessaires en début d'année en attente du vote de la subvention globale prévu fin mars 2010.

Pour mémoire, la subvention allouée au CCAS à l'occasion du budget 2009 était de 38 000 € et l'acompte versé en début d'année de 5 000 €.

Vote : accord à l'unanimité

#### **6. HABITATIONS MODERNES ET FAMILIALES EN RHONE-ALPES : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT**

Les membres présents sont informés qu'une délibération a été prise par le Conseil Municipal le 6 juillet 2009 concernant une demande de garantie d'emprunt pour la société HMF.

Il est proposé d'annuler et remplacer cette délibération à la demande de la société HMF compte tenu que la mention relative à la révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité n'a pas été précisée.

Pour information, les conditions de révisabilité de ces taux seront fonction de la variation du taux du livret A.

Vote : accord à l'unanimité

#### **7. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES POUR L'ANNEE 2009**

Madame RAT rappelle qu'au regard de l'article 3 de la loi du 6 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à recruter pour l'exercice 2010 des

agents non titulaires pour faire face à des absences d'agents titulaires, à des surcroûts de travail, à des besoins saisonniers.

Ces dispositions s'appliquent aux services suivants :

- Service de voirie espace verts

- recrutement d'adjoint technique territorial 2ème classe à temps complet ou non complet sur la base du premier échelon dans la limite de six postes simultanés dans les cas suivants :
- remplacement pour congés annuels exceptionnels formation
- emplois saisonniers de la période d'avril à septembre correspondant aux périodes de plantations de tonte d'arrosage pour le service espace verts et pour le service voirie lors des intempéries.

- Services administratifs

- recrutement d'adjoint administratif deuxième classe à temps complet et non complet rémunéré sur la base du premier échelon du grade dans la limite de trois postes simultanés dans les cas suivants :
- remplacement de congé exceptionnel formations surcroît de travail notamment lors de l'organisation de manifestations ou d'exposition

- Ecoles et restaurant scolaire

- recrutement d'adjoint technique territorial deuxième classe à temps complet ou non complet rémunéré sur la base du premier échelon du grade dans la limite de trois postes simultanés dans les cas suivants :
- remplacements pour congés annuels, exceptionnels ou formations ou interventions lors de manifestations expositions.

Bibliothèque municipale

- recrutement d'adjoints territoriaux du patrimoine à temps complet ou non complet rémunérés sur la base du premier échelon du grade dans la limite de trois postes simultanés : remplacements pour congés annuels exceptionnels formation voire indisponibilité du personnel bénévole.

Il convient également d'autoriser Madame le Maire à remplacer en cas de besoin le personnel mis en congé de maladie dans le cadre des dispositions de la loi du 6 janvier 84 dans tous les services.

Vote : accord à l'unanimité

## **8. AFFAIRES DU PERSONNEL : AUGMENTATION DU TEMPS D'INTERVENTION D'UN AGENT**

Suite au départ à la retraite d'un agent, il convient de procéder à l'augmentation du temps de travail d'un agent Communal à temps non complet (adjoint technique 2ème classe).

Il est proposé de porter la durée hebdomadaire de service de 21 heures par semaine à 27 h 30 pour l'agent concerné.

L'avis du comité technique paritaire a été sollicité préalablement et celui ci a émis un avis favorable lors de sa séance du 15 12 09.

Le projet consiste à faire intervenir l'agent en question dans le domaine scolaire (restaurants scolaires, accueil, études) et entretien des locaux municipaux (salle Jean Caillat, maison des associations, maison de la Revole, salle Doisneau).

**Vote : accord à l'unanimité**

## **9. PLAN ACCESSIBILITE.**

Madame Rebaud rappelle dans un premier temps différents aspects réglementaires liés à l'élaboration des plans d'accessibilité.

### **Généralités :**

- La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (loi n°2005-102 du 11 février 2005) a modernisé et renforcé les prescriptions tendant à faciliter la vie quotidienne et assurer une meilleure intégration sociale des personnes handicapées. L'ensemble des espaces publics, transports en commun et établissements recevant du public devront être accessibles aux handicapés au 1er janvier 2015.
- Parmi ces différentes mesures, la loi de 2005 consacre son titre IV (articles 19 à 54) à l'accessibilité : accessibilité des bâtiments recevant du public et de la voirie (compétence Communale) et des transports en communs (compétence Communautaire).

### ***Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics***

- Cette loi prévoit notamment l'élaboration de Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces public suite à la parution du décret d'application de la loi de 2005.
- Ce plan a pour objet de préciser les conditions et délais de réalisation des équipements et aménagements nécessaires à l'accessibilité des espaces publics aux personnes présentant différents types de handicaps. Il doit tenir compte des dispositions retenues au niveau du plan de déplacements urbains (PDU).
- Tout le réseau viaire implanté sur le territoire de la Commune est concerné par le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, que cette voirie soit gérée par la Commune, la Communauté d'agglomération, le Département ou l'Etat.
- La mise en œuvre de ce plan nécessite la réalisation d'un diagnostic préalable d'accessibilité, dont les objectifs sont :
  - faire un état des lieux du fonctionnement global du territoire ;
  - mettre en évidence les zones accessibles / inaccessibles à l'aide d'une représentation cartographique ;
  - définir des priorités en matière d'accessibilité comme première ébauche d'un plan de mise en accessibilité communal.
- Le plan de mise en accessibilité pourra :
  - hiérarchiser des zones prioritaires selon des critères propres à la Commune ;
  - définir des projets pour les zones prioritaires ;
  - établir une programmation de réalisation des travaux de mise en accessibilité.

### ***Diagnostic accessibilité des établissements recevant du public (ERP)***

- L'article R. 111-19-9 du Code de la construction et de l'habitation, modifié par le décret n°2009-500 du 30 avril 2009 relatif à l'accessibilité des ERP, prévoit l'établissement d'un diagnostic des conditions d'accessibilité des ERP existants appartenant aux catégories 1 à 4 (de 200 à plus de 1500 visiteurs) en 2010 et 2011.
- Ce diagnostic analysera la situation de l'ERP au regard des obligations définies par le Code de la construction et de l'habitation en matière d'accessibilité et établira, à titre indicatif, une estimation du coût des travaux nécessaires pour satisfaire à ces obligations.

**La méthode de projet adoptée depuis 2007 pour l'élaboration du Plan de mise en accessibilité est la suivante :**

- **Phase 0** (fin 2007) : création de la commission Communale accessibilité
- **Phase 1** (1er semestre 2009) : recensement des données par plusieurs groupes de personnes sur 4 secteurs identifiés de Gleizé. Les voiries et espaces publics de ces 4 secteurs ont été répertoriés en tenant compte des cheminements piétons ainsi que des bâtiments et parc publics.
- **Phase 2** (novembre 2009) : contrôle sur le terrain des états des lieux fournis, synthèse des données et vérifications réglementaires.
- **Phase 3** (décembre 2009) : pré arbitrage sur les propositions relevées et élaboration d'un programme de travaux.
- **Phase 4** (janvier 2010) : présentation du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics sous forme de diagnostic par secteur assorti de fiches action rappelant : l'état des lieux, la norme réglementaire, les solutions techniques préconisées, l'année de réalisation.

Suite à cet exposé, Mme REBAUD présente le plan de mise en accessibilité comprenant quatre secteurs identifiés sur la commune. Ce plan comprend le nom des rues, la localisation des espaces concernés, l'état des lieux, les actions engagées.

*Concernant les actions engagées, des préconisations sont formulées :*

- créer un passage piéton
- poser des bandes d'éveil podotactiles
- créer un trottoir de bateau
- élargir un trottoir
- poser des potelets
- créer des pentes douces
- poser des feux sonores à commande vocale

.....

Madame REBAUD informe que ce travail a pu être réalisé grâce au concours des membres de la commission Communale accessibilité.

Par ailleurs, au plan administratif, ce dossier a été piloté par le service technique en collaboration avec des stagiaires retenus parmi les bénéficiaires de la bourse au permis de conduire.

- Les membres présents sont invités à se prononcer sur les conditions d'élaboration présentées préalablement des plans de mise en accessibilité de la voirie, des espaces publics et des bâtiments recevant du public.
- Le suivi et la mise en œuvre de ce plan pluri annuel (jusqu'en 2015) devront être révisés chaque année en fonction des priorités définies et des disponibilités budgétaires.

- Au titre de 2009, la Commune a déjà consacré un budget de 20 000 € pour l'accessibilité des voiries et équipements se rapportant à la pose de bandes podotactiles et de portes automatiques pour la bibliothèque et l'église du bourg.

#### Discussion :

Madame LAMURE rappelle que les aménagements se rapportant aux transports sont gérés directement par la CAVIL au titre de ses compétences.

Elle souligne qu'un travail important a été réalisé par la commission Municipale en matière de diagnostic par les membres de l'association Handicap en Beaujolais.

Madame LAMURE propose aux membres présents de mettre à l'honneur les membres actifs de cette association à l'occasion de la cérémonie des vœux qui se déroulera le 8 janvier prochain et propose qu'une aide à cette association soit versée sous la forme d'une subvention à hauteur de 1000 €.

Cette proposition sera présentée au moment du vote des subventions aux associations au mois de mars prochain.

**Vote : accord à l'unanimité**

## **10. QUESTIONS DIVERSES**

Madame Lamure informe les membres présents qu'un acte délictueux a été constaté au bar tabac de Gleizé le 30 décembre dernier. Elle souligne l'intervention efficace des agents de la Police Municipale qui se trouvaient présents et qui a permis de maîtriser le contrevenant.

Elle renouvelle toute sa reconnaissance auprès des agents concernés et informe les membres présents qu'elle a été destinataire d'un courrier de félicitations de la part de Monsieur le Procureur de la République.

### **- Passeports biométriques**

Madame LAMURE informe les membres présents d'un premier bilan de fonctionnement de la nouvelle plate-forme passeports biométriques.

Les demandes sont instruites en Mairie du lundi au vendredi de 9 à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30.

En 2008, 412 passeports électroniques ont été instruits pour les besoins des administrés de Gleizé.

En 2009, le détail est le suivant :

- passeports électroniques délivrés du 2 janvier 2009 au 31 mars 2009 : 70
- passeports biométriques délivrés du 1er avril 2009 au 31 décembre 2009 :
  - 175 (issus de la commune de Gleizé)
  - 312 (issus des communes extérieures)
- nombre total de passeports instruits au cours de l'année 2009 : 557 soit 35,19 % de plus par rapport 2008.

### **Au plan financier :**

La Commune a perçu :

- Au titre du contentieux Versailles : 4224 €.
- Subventions de fonctionnement : 2500 € au titre 2009, 5 000 € sont prévus pour 2010
- subvention d'investissement : subvention attendue 4000 € correspondants aux frais réellement engagés.

Madame LAMURE précise que le projet de réalisation de cartes nationales d'identité biométriques est en cours, une activation pourrait être effective dès la fin du premier semestre.

**- Projet Micro crèche**

Madame LAMURE informe qu'une étude de besoins est en cours actuellement et que celle-ci sera présentée au prochain Conseil Municipal afin d'émettre un avis sur ce projet.

**- Coopération décentralisée**

Madame LAMURE informe que la construction du centre d'internat est actuellement terminée et que le solde de la subvention obtenue au titre de ce projet pourra être versé.

D'autres projets sont à l'étude concernant le soutien à une association de femmes et l'amélioration du traitement des ordures ménagères.

**- Anciennes filatures**

Dans le cadre d'un transfert de compétences, la Communauté d'Agglomération a poursuivi l'étude visant à procéder à la réhabilitation de ces anciennes friches industrielles.

Le bureau d'études SAMOP, missionné pour cette étude doit rendre un projet début février qui fera partie intégrante d'une demande de subvention au titre du Feader et du Fisac.

Ce dossier sera présenté dans sa globalité à l'occasion d'une future réunion en commission générale.

**- Au plan local d'urbanisme**

Ce dossier sera également présenté à l'occasion d'une commission générale en présence du bureau d'études concerné.

**- Débat d'orientation budgétaire.**

Le débat d'orientation budgétaire sera présenté au prochain Conseil Municipal de février. Il sera centré sur l'ensemble des actions inscrites au titre du contrat Départemental 2009 / 2013. Il comprendra également les projets de plantations de haies et le programme de nouveaux logements Chervinges (bâtiments basse consommation).

**- Projets innovants**

. Madame LAMURE informe qu'elle proposera au titre du budget investissent 10, la mise en oeuvre d'un projet d'école numérique (estimation 10 à 15 000 €). L'école Robert Doisneau s'est déjà montrée intéressée.

. Le tènement situé à proximité du parking Saint Vincent pourrait faire l'objet d'une prairie fleurie avec installation d'un rucher. Ce projet demande un minimum d'étude.

. Au plan social, un projet de lecture à domicile à destination des personnes âgées ou isolées est à l'étude en liaison avec le CCAB qui interviendra pour former des personnes bénévoles.

. Au plan culturel, la création d'une artothèque pourrait contribuer au prêt d'oeuvres d'art aux particuliers.

**Elisabeth LAMURE**  
**Sénateur Maire**

**Diffusion pour suivi :** Conseil municipal, Mr Violland DGS

**Diffusion pour information :** personnel communal, affichage panneaux administratifs, Site Internet